

État en chantier, menaces sur le service public et ses agents.

Deux circulaires du Premier Ministre parues cet été et des instructions aux ministres, secrétaires d'État et préfets de région lancent les réformes de l'organisation des services mais aussi des missions sur la base d'un rapport CAP 2022 que le gouvernement a caché mais dont les ambitions sont largement reprises dans les circulaires. Dans le même temps, le premier ministre a annoncé la finalisation de la réforme territoriale de l'Etat de 2015, avec la fusion au 1^{er} janvier 2020 des académies dans les 13 régions métropolitaines. Au vu des dégâts humains que la fusion des directions des autres ministères a causés, on ne peut être que très inquiets.

Vous avez dit modernité ?

Adaptation départementale et régionale de l'organisation des services de l'État, décision au plus près du terrain, mutualisations, transfert de missions aux collectivités...

Si rien de tout cela n'est nouveau, c'est bien **l'échelle de la réforme** et son calendrier qui frappent. Ce sont tous les services déconcentrés et leurs ministères qui sont concernés, sur fond de suppressions de postes, de modifications législatives et réglementaires, de ruptures avec les principes mêmes de l'action publique. Au total, c'est l'ensemble de la culture de service public qui est visée.

Vous avez dit ... efficacité ?

Derrière le vocable de l'efficacité se cachent des **réorganisations d'ampleur** visant à **diminuer le périmètre d'action de l'État** : transfert aux collectivités territoriales, privatisations, « agencialisations » : quelques exemples ci dessous.

Transfert aux collectivités

Les missions « développement économique » et « tourisme » relevant actuellement des DIRECCTE sont explicitement menacées au profit d'une compétence exclusive des services de la Région. Le Ministre de l'Économie ne maintiendrait que 120 ETP (équivalents temps plein) sur les 429 actuels mais n'a donné aucune information aux agents concernés, on parle d'un entretien individuel afin de préparer leur sortie avant le 31/12/2018. Le mépris avec lequel les agents sont laissés dans l'incertitude ajoute à la brutalité de la décision. Ce départ fragilise les DIRECCTE en réduisant leur sphère de compétence.

Externalisation

Les missions de contrôle, de lutte contre les fraudes et d'inspection sont mises en avant, mais on annonce immédiatement que « les modalités d'exercice en seront adaptées », avec, par exemple, l'externalisation de certains contrôles "standardisés", pour permettre aux services de se concentrer sur les contrôles les plus complexes et sensibles. De quoi parle-t-on ? Les services de la DGCCRF seraient concernés, peut-être les services vétérinaires ? Manifestement, l'épisode Lactalis n'a pas été suffisant... Si, pour ce qui concerne les services d'inspection du travail, la perspective d'une Agence ne semble pas à l'ordre du jour, qui - et sur la base de quels critères - décidera de ce qui est un contrôle standardisé et un contrôle complexe ?

« Agencialisations »

Le sport est mis en agence : un GIP sera créé dès 2019 (30 % État, 30 % collectivités territoriales, 30 % CNOSF, 10 % entreprises). Du ministère il ne va rien rester, ni crédits, ni personnels, ni politique publique puisque le cœur de la politique publique sportive, 1600 postes de conseillers techniques sportifs, va aussi disparaître.

Vous avez dit ... lisibilité?

Dans le détail, les réorganisations sont « à la carte », entretenant au contraire la confusion.

Le pouvoir du préfet, particulièrement celui de région, est renforcé. Cela signifie que l'organisation de l'État pourra être très différente d'une région ou d'un département à l'autre, selon les décisions de chaque préfet. Les préfets auraient la haute main sur tous les services de l'État, y compris sur les ressources humaines, mutations et promotions comprises, et les conséquences pourraient être immenses : hiérarchie pléthorique tournée vers un « management » sans compétences sur les métiers, harmonisation par le bas des rémunérations, banalisation des statuts et interchangeabilité des fonctions, à discrétion des préfets.

Les DDI sont à nouveau dans le viseur et pourraient donc subir un bouleversement. Toutes les configurations sont possibles selon les territoires : fusion et rapprochement entre des DDI ou avec les services de préfecture sur certaines missions ; création de services interdépartementaux communs dans des domaines particuliers ; jumelage de DDI limitrophes ; prise en charge par une DDI d'une mission sur plusieurs départements (y compris de deux régions) ; sans compter ce que vont proposer les préfets. Plus largement, pour les fonctions support, sont encouragés des secrétariats généraux communs aux DDI, préfectures et sous-préfectures voire unités départementales des DREAL.

Vous avez dit ... accompagnement des agents?

Formation, reclassement, mobilité, aide au départ vers le privé ? Les agent-e-s sont maintenu-e-s dans l'incertitude sur le devenir de leurs missions, leur affectation, les conditions d'exercice de leur métier, et leur avenir professionnel le tout dans un contexte de mise en concurrence exacerbée.

Par ailleurs, le Premier Ministre appelle à « la rationalisation immobilière » en poussant au relogement dans un même site de différents services de l'État. De telles opérations ont déjà été menées à peu près partout, le plus souvent au forceps, avec leur lot de décisions de cohabitations aberrantes et de dégradation des conditions de travail.

Perte de moyens humains et matériels, dépendance très forte à la pression hiérarchique de proximité, affaiblissement des cultures professionnelles, des cohérences "métier" et du maintien de l'indépendance de certaines missions régaliennes face aux intérêts particuliers: la FSU rejette en tout point ce projet de démantèlement délibéré du Service Public et la remise en cause du modèle social dont il est porteur, elle alerte les agent-e-s et les usager-e-s sur le danger qu'il fait peser sur l'exercice des missions publiques et travaille dès cette rentrée à des actions intersyndicales dans l'ambition de stopper ce projet délétère pour la cohésion sociale du pays.